

# Assemblée des délégués du SEDE

---

Procès-verbal de la séance du mercredi 2 février 2022  
Salle du Conseil de Ville, Delémont, 19h30

---

**Présent-es :** Mmes et MM les délégué-es (15 au total)

**Excusé-es :** -

**Absent-es :** -

**Présidente :** Murielle Macchi-Berdat (Delémont)

**Prise du PV :** Catherine Friedli

## Ordre du jour :

1. Ouverture, salutations
2. Procès-verbal de l'AD du 27 octobre 2021
3. Approbation du crédit pour le remplacement du collecteur intercommunal entre les chambres B30 et B33 dans le secteur de l'Écoquartier à Delémont
4. Communications
5. Divers

**Fin de séance :** 20h30

**Scrutateur :** -

**Annexes :** -

---

## Décisions prises lors de la séance :

- point 2 : élection de Mme Patrizia Monastra (Boécourt) à la vice-présidence de l'AD
  - point 3 : acceptation du PV du 27 octobre 2021
  - point 4 : approbation du crédit pour le remplacement du collecteur intercommunal entre les chambres B30 et B33 dans le secteur de l'Écoquartier à Delémont, aux marchés publics
- 

## 1. Ouverture, salutations

La présidente, Murielle Macchi-Berdat (ci-après MMB), ouvre l'assemblée, salue les participant-es et demande une modification de l'ordre du jour, soit l'ajout d'un point « élection d'un-e vice-président-e de l'AD » après les salutations. La proposition est acceptée.

## **2. Élection d'un-e vice-président-e de l'AD**

MMB rappelle qu'à la dernière AD, le délégué remplaçant de Boécourt, M. Bourquard, avait accepté de reprendre la vice-présidence. Depuis, Mme Monastra est devenue la nouvelle déléguée de cette commune et accepterait de prendre cette vice-présidence.

VOTE : Patrizia Monastra est élue à une majorité évidente.

## **3. Procès-verbal de l'AD du 27 octobre 2021, envoyé par courriel**

Le PV est accepté sans modification avec remerciements à son auteure.

## **4. Approbation du crédit pour le remplacement du collecteur intercommunal entre les chambres B30 et B33 dans le secteur de l'Écoquartier à Delémont**

MMB passe la parole à Gabriel Friche (ci-après GF), qui la remercie et salue les membres présent-es. Il indique que cette séance a été convoquée pour traiter ce point en particulier, les travaux étant à l'arrêt à l'Écoquartier. Il dresse un historique du litige entre le SEDE, la Ville et le propriétaire-promoteur, M. Acquaroli.

En septembre 2021, M. Acquaroli, lors de travaux de terrassement, semble découvrir l'existence des infrastructures souterraines d'évacuation des eaux usées alors que ces dernières sont inscrites au Registre foncier via une servitude. À la demande du Service de l'UETP de la ville de Delémont, Pierre-Michel Seuret (ci-après PMS) se rend sur place en compagnie du propriétaire-promoteur, du représentant de l'UETP, du géomètre officiel et de deux représentants de l'entreprise de construction, dans un esprit conciliant dans le but de trouver des solutions techniques afin de permettre au projet de construction de se réaliser. Le 27 octobre, même si ce n'est pas forcément son rôle, le SEDE décide de prendre les choses en main pour débloquer une situation qui est dans l'impasse afin de permettre la poursuite du chantier. Une pré-étude pour le remplacement du collecteur est alors demandée à AFRY. Elle a été présentée le 8 décembre aux trois parties. La variante « 1C » a été validée le 15 décembre et le projet présenté ce soir à l'AD a été construit sur cette base.

La négociation de la répartition des coûts a ensuite commencé, pendant que AFRY préparait un appel d'offre, envoyé au consortium d'entreprises déjà présent sur le chantier de l'Écoquartier. Ce consortium, a fait une offre début janvier qui a été remise au SEDE via une lecture par AFRY.

Le 19 janvier, le projet a été présenté au Comité du SEDE, qui approuvait le projet technique mais refusait la clé de répartition, la part SEDE étant jugée trop élevée. Quelques délégués ont continué de travailler sur ce problème de la répartition des coûts, des séances ont eu lieu avec la Ville de Delémont et le propriétaire-promoteur, et, le 28 janvier, la lumière s'est faite lors d'une séance réunissant MM Friche, Seuret, Goffinet et Minne. Le message adressé aux délégué-es par la délégation du Comité vendredi dernier reprend le fruit de ces travaux.

GF passe la parole à Sébastien Durieux (ci-après SD), AFRY, pour présentation du projet technique. SD salue les membres présent-es et commente un diaporama (en possession des délégués). La variante 1C présente des avantages au niveau des coûts, des délais de

réalisation et de capacité. Elle prévoit la construction d'un canal avec connexion sur les collecteurs communaux, et de la démolition d'ouvrages anciens.

GF reprend la parole pour la présentation des coûts. Les travaux sont devisés à CHF 740'000.- HT (CHF 797'000.- TTC). La part du SEDE, 43%, est de CHF 320'000.- HT (CHF 344'600 TTC). La part de Delémont, 30%, est de CHF 220'000.- HT (CHF 237'000.- TTC). La part de Milena Immobilier SA, 27%, est de CHF 200'000.- HT (CHF 215'400.- TTC). Par rapport aux chiffres présentés au Comité le 19 janvier, la part SEDE a baissé de CHF 154'000.-, notamment par une optimisation de l'utilisation des installations du Consortium déjà sur le chantier.

Les avantages pour les trois parties : le propriétaire s'en sort bien dans le respect des conventions signées en 2013 ; Delémont verra la distribution des eaux usées en provenance de la rue des Pervenches améliorée ; le SEDE disposera d'installations performantes et pérennes pour les 80 prochaines années. À relever, que la Ville de Delémont prend à son compte la déconstruction d'un ancien déversoir d'orage.

MMB remercie GF pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée pour les questions.

Roberto Segalla, Courroux, n'a rien à redire sur le projet technique, mais relaie les interrogations de sa commune quant à la procédure. Il soutiendra un passage par les marchés publics, selon lui, la procédure d'urgence ne se justifie pas.

GF indique que cette question a été discutée, contrôlée juridiquement et admise.

Valérie Soltermann, Haute-Sorne, regrette d'être mise devant le fait accompli en pleins travaux et que les conflits n'aient pas été résolus lors de la délivrance du permis de construire.

Ernest Borruat, Delémont, explique que des discussions ont eu lieu à l'époque avec M. Acquaroli, mais que ce « mauvais coucheur » est revenu par la suite sur des points acquis, et qu'il y a fallu au moins 20 heures de conciliation pour aboutir à un accord. Il remercie le SEDE d'avoir « pris sur lui », et au final tout le monde y gagne.

GF précise que lors de la modification du permis de construire, en été 2020, le SEDE s'était demandé s'il devait faire opposition, mais que la section des permis de construire l'en avait dissuadé, indiquant que la convention de 2013 le protégeait de toute prétention. Le collecteur étant inscrit au registre foncier, le propriétaire en connaissait l'existence, car lorsqu'on rachète un terrain, on achète les documents qui vont avec. M. Acquaroli a donc été de mauvaise foi en jouant les étonnés lorsque le tuyau a été mis au jour en été 2021.

Valérie Soltermann, Haute-Sorne demande confirmation que le propriétaire-promoteur connaissait l'existence du collecteur, mais n'en a pas tenu compte lorsqu'il a entamé les travaux.

GF confirme. M. Acquaroli était furieux de la présence de ce tuyau « qui n'avait pas à être sur sa propriété ». Le SEDE aurait pu ne rien faire, mais à cherché une solution acceptable pour les trois parties.

Yann Rufer, Rossemaison, cite l'art. 4 de la convention de 2013, qui stipule que tous travaux sont à la charge du propriétaire, sans frais pour le SEDE. Le délégué remercie donc pour la diminution de la facture, mais relève que le montant reste trop élevé.

GF rappelle qu'il y a en fait deux conventions, une entre le SEDE et la Ville et une entre la Ville et le propriétaire de l'époque, et que le SEDE, même si ce n'est pas écrit noir sur blanc, doit au moins prendre en charge la valeur à neuf, c'est sous-entendu. Il faut garder à l'esprit, enfin, que le présent projet représente une amélioration pour le SEDE, et pour plusieurs décennies. Le surcoût est acceptable pour les deniers du SEDE.

La parole n'étant plus demandée, MMB propose de passer au vote, en deux temps.

Premier vote : acceptez-vous de renoncer à la procédure de gré à gré pour l'attribution des travaux, au vu de l'importance des montants en jeu ? Boécourt NON, Châtillon NON, Courchapoix NON, Courrendlin NON, Courroux OUI, Courtételle NON, Delémont OUI, Develier NON, Haute-Sorne ne vote pas, Mervelier OUI, Mettembert OUI, Pleigne NON, Rossemaison OUI, Soyhières OUI, Val Terbi OUI. Le OUI l'emporte à une proportion de 50,9%.

Deuxième vote : acceptez-vous le crédit pour le remplacement du collecteur ? Boécourt OUI, Châtillon OUI, Courchapoix OUI, Courrendlin OUI, Courroux OUI, Courtételle OUI, Delémont OUI, Develier OUI, Haute-Sorne NON, Mervelier NON, Mettembert OUI, Pleigne OUI, Rossemaison NON, Soyhières OUI, Val Terbi OUI. Le OUI l'emporte à une proportion de 78.9%.

Le crédit est accepté, moyennant l'attribution des travaux aux marchés publics. MMB relève que le montant sera peut-être très différent, il faudra rédiger des conditions particulières pour respecter la loi sur les marchés publics, il y a des prestations non prévues, il faudra peut-être repasser en assemblée. GF espère que ce sera moins cher, le cadre est posé, on connaît les items de pondération.

---

## **5. Communications**

GF donne quelques informations sur l'avancement du projet de protection contre les crues. Les plans spéciaux ont été validés par les deux communes et approuvés par SDT. La demande de subventionnement a été envoyée au Canton. Les appels d'offres sont en cours de rédaction et seront envoyés dès la mi-février. Le comité préavisera ces adjudications le 23 mars, puis ce sera au tour de l'AD de se prononcer le 6 avril. Dans l'idéal, les travaux commenceront début mai.

*Sébastien Durieux quitte la séance.*

PMS donne quelques informations sur les travaux à l'usine des micropolluants. Des tests sont en cours avec l'entreprise mandatée pour le procédé de traitement et les charbons arriveront demain. Beaucoup de réceptions sur le bâtiment et les infrastructures. En avril-mai aura lieu la prise de possession du bien, avec un appui technique jusqu'à la fin de l'année, notamment pour l'optimisation de l'utilisation des charbons, qui coûtent très cher. Le devis est de 8,942 millions de francs, à ce jour on est en-dessous de cette prévision, de plus de 100'000 francs. Côté production d'énergie, on turbinera l'eau qui descend des

bassins dès mai ou juin et les panneaux photovoltaïques n'attendent que le soleil pour donner le plein.

Le gazomètre est équipé de nouvelles bouées, les anciennes avaient 35 ans. On a pu travailler en propre et faire des économies.

## **6 . Divers**

RAS

La parole n'est plus demandée et l'assemblée est levée à 20h30/cf